

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° CD38

présenté par
M. Noguès, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 4, après le mot :

"Homme",

supprimer le signe et les mots :

", du développement ".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : il est tautologique de dire que la politique de développement promeut le développement.